

## **DIRECTION ET ADMINISTRATION**

**Le secrétariat**    **Chantal Lauria**    **026-407 38 70**  
*[csvv@edufr.ch](mailto:csvv@edufr.ch)*    **Christelle Métral**

**Ouverture du secrétariat :**  
Tous les jours sauf le mercredi    07h45 à 11h30  
13h30 à 17h00

**La directrice**    **Joëlle Bossens**    **026-407 38 71**  
*[joelle.bossens@edufr.ch](mailto:joelle.bossens@edufr.ch)*

Présente tous les jours sauf le mercredi

**Le responsable** **Thierry Bex**    **026-407 38 72**  
**pédagogique**  
*[thierry.bex@edufr.ch](mailto:thierry.bex@edufr.ch)*

Présent tous les jours sauf le vendredi

**La salle du personnel**    **026-407 38 74**

**Thérapeutes**    **026-407 38 70**  
Atteignables par le biais du secrétariat

**La comptabilité**  
**Baechler Fidurh**, Mme Christelle Bays    **026/552 14 14**  
Concerne : facturation repas de midi.

Jours de présences : lundi, mardi et vendredi matin

*Chers élèves, chers parents et éducateurs,*

*Avec ce bulletin d'informations, vous recevrez toutes les informations utiles pour l'année scolaire 2022-2023.*

*Une nouveauté a été prévue par la DFAC, Direction de la Formation et des Affaires Culturelles (anciennement : DICS). Des congés appelés « journées joker » peuvent être accordés aux élèves, sur demande écrite des parents. Ces congés peuvent être pris sans justification pour 4 demi-journées par année scolaire au maximum.*

*Toutefois, nous ne les accorderons pas le jour de la rentrée, ni durant d'éventuels journées thématiques ou de camp. Plus d'informations en page 6 du bulletin.*

*79 élèves de 4 à 18 ans sont prévus à la rentrée, répartis dans 10 classes. Nous nous réjouissons de les accompagner tout au long de cette nouvelle année scolaire.*

*Au nom des équipes du Centre scolaire de Villars-Vert, nous souhaitons à chacun-e une très belle rentrée, et une année pleine de découvertes, de partages, d'apprentissages et de convivialité.*

*Belle rentrée à tous !*

*Joëlle Bossens  
Directrice du Centre scolaire*

***"L'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde."***

***Nelson Mandela***

## **TABLE DES MATIERES**

CHARTRE .....	4
REPARTITION DES CLASSES .....	5
ABSENCES.....	6
CARNETS SCOLAIRES .....	7
DEGATS .....	7
DEVOIRS A DOMICILE .....	7
EDUCATEURS .....	8
HORAIRES.....	8
HYGIENE DE VIE .....	8
JEUX / MATERIEL DIVERS .....	9
MATERIEL DE CLASSE.....	9
MEDECINE SCOLAIRE .....	10
RECREATION.....	12
REGLES DE VIE .....	12
REPAS DE MIDI .....	13
REUNIONS .....	14
SPORT .....	14
TELEPHONE .....	15
THERAPIES .....	15
TRANSPORTS .....	16

# CHARTE

## Notre mission

**Accompagner l'élève ayant des besoins spécifiques dans son développement personnel et ses apprentissages en vue de son intégration professionnelle et sociale.**

## Nos ambitions

- **Développer un concept de soutien privilégiant les synergies.**
- **Adapter les espaces aux besoins des élèves et des professionnels.**
- **Veiller à la santé physique et psychique des collaborateurs.**
- **Promouvoir une image positive de notre école.**

## Nos valeurs

### **Professionalisme**

Engagement  
Responsabilité  
Collaboration  
Efficacité  
... avec Cohérence

### **Partage**

Convivialité  
Entraide  
... avec Générosité

### **Respect**

Equité  
Honnêteté  
... avec Confiance

### **Bienveillance**

Soutien  
Patience  
... avec Reconnaissance

*Charte adoptée par le Comité de Direction et les collaborateurs en 2014*

## REPARTITION DES CLASSES

### Rentrée scolaire 2022-2023

<b>Cycles</b>	<b>Dénomination des classes</b>	<b>Titulaires</b>
<b>Cycle 1</b>	Classe 1a	<i>Catherine Saudan / Anaïs Castella</i>
	Classe 1b	<i>Sophie Dafflon / Tiphaine Jaccoud</i>
<b>Cycle 2</b>	Classe 2a	<i>Christine Sapin / Anne Michaud</i>
	Classe 2b	<i>Gabriela Carvalho Duarte / Anne Michaud</i>
<b>Cycle 3</b>	Classe 3 a	<i>Célie Stucki / Marie-Louise Condé</i>
	Classe 3 b	<i>Caroline Zaugg /</i>
	Classe 3 c	<i>Valérie Broillet / Auréane Dolivo</i>
	Classe 3 d	<i>Audrey Füllemann / Anaïs Castella</i>
<b>PFP</b>	PFP a	<i>Nadia Poyo Caballero</i>
	PFP b	<i>Céline Vonlanthen</i>

## ABSENCES

### **a) Demandes de congé**

Pour toute demande de congé lié à un événement particulier, familial ou autre, une demande écrite doit être présentée à la Direction deux semaines à l'avance, en motivant la demande.

En ce qui concerne les ***journées joker***, ces congés (d'un maximum de 4 demi-journées par année) doivent être demandés au biais d'un formulaire spécifique (à demander au secrétariat ou à télécharger sur notre site internet). Ces congés ne peuvent pas être pris le jour de la rentrée scolaire, ni lors de camps ou de semaines thématiques.

*Cf. Règlement de la Loi sur la Scolarité obligatoire, RLS art. 36a.*

Chaque demande sera traitée dans les meilleurs délais par la Direction.

Toute autre absence non excusée peut faire l'objet d'une dénonciation à la préfecture.

### **b) Demande de dispense**

Si votre enfant ne peut pas participer à une leçon de gymnastique ou de natation, vous devez en informer l'enseignant(e).

Pour une dispense de plus longue durée, un certificat médical est exigé.

### **c) Maladies**

En cas de maladie, il est indispensable de signaler l'absence de votre enfant à **l'enseignant(e) ou au secrétariat**, ainsi qu'au chauffeur du bus. Veuillez téléphoner jusqu'à 8h05. Un certificat médical est nécessaire dès que l'absence dépasse **4 jours** de classe.

Dans tous les cas d'absence ou de dispense, vous devez :

- **prévenir l'école avant 8h05**
- **avertir le chauffeur du bus scolaire**
- **au retour de l'élève, compléter une fiche d'absence bleue**

- **Attention ! Au cas où un élève est absent, si les parents n'ont pas prévenu l'école, la Direction est tenue de contacter la police afin de s'assurer que l'enfant est en sécurité.**



## **CARNETS SCOLAIRES**

Les carnets scolaires sont remis aux parents deux fois par année :

- à la fin du mois de janvier
- à la fin de l'année scolaire



Le projet pédagogique pour votre enfant vous sera présenté en automne.

L'inspection scolaire est assuré par M. Christophe Maradan, inspecteur de l'enseignement spécialisé, Rue de l'Hôpital 3, 1700 Fribourg. Ce dernier est atteignable au **026/305 73 85**.

## **DEGATS**

Tous les dégâts, volontaires ou involontaires de matériel, mobilier ou immobilier tels que vitres, portes, stores, matériel scolaire ou de sport, livres de la bibliothèque, etc. sont facturés à leurs auteurs, respectivement aux parents.

Les atteintes corporelles sont également à la charge des parents par le biais de leur assurance personnelle.

Dès lors, nous vous conseillons vivement de contracter une assurance responsabilité civile (RC).

## **DEVOIRS A DOMICILE**

Une réflexion sur les devoirs à domicile est actuellement menée par l'équipe pédagogique.

Des informations vous parviendront au début de l'année scolaire.

## EDUCATEURS

Depuis 2021, un éducateur en milieu scolaire complète l'équipe de l'école. La mission de l'éducateur est d'apporter une aide spécifique aux élèves et un soutien aux classes, en menant des projets adaptés et individualisés.

La prise en charge des élèves par l'éducateur se met en place en coordination avec l'équipe pédago-thérapeutique, sous la responsabilité du responsable pédagogique. Selon les situations et les besoins des élèves, l'éducateur peut être amené à réaliser des projets hors de l'école avec les jeunes.

De plus, une éducatrice a été engagée pour l'année scolaire afin de soutenir une classe spécifique.

Les parents peuvent en tout temps contacter le responsable pédagogique pour échanger sur les besoins de leur enfant.

## HORAIRES

L'horaire des classes est le suivant :

du lundi au vendredi :

le matin	8h05	à	11h45	<i>(congé le mercredi après-midi)</i>
l'après-midi	13h20	à	15h00	

Le mercredi après-midi, tous les élèves ont congé.

**Pour les élèves du cycle 1 ou 2 :** prière de se référer aux horaires transmis par les enseignantes, les élèves bénéficiant de demi-journées de congé supplémentaires en fonction de leur âge.

Le calendrier scolaire qui se trouve au milieu de ce bulletin est **à conserver soigneusement**.

## HYGIENE DE VIE

Nous tenons à vous rappeler l'importance d'un sommeil suffisant et de bonne qualité pour votre enfant.

De même, il est primordial qu'il ne parte pas à l'école sans un bon petit déjeuner.



Votre enfant aura ainsi toutes les facultés d'une bonne concentration indispensables à la réussite de sa scolarité.



## JEUX / MATERIEL DIVERS

**Les téléphones portables et les jeux électroniques sont interdits.** Les élèves ont l'obligation de les éteindre en arrivant à l'école.

Les appareils non autorisés peuvent être confisqués.



Pour des raisons de sécurité (règlement communal), les trottinettes, les planches à roulettes, les patins à roulettes ainsi que les rollers ne sont pas autorisés dans le cadre du Centre scolaire.

Des jeux sont mis à disposition des élèves pour les moments de pause, récréation ou temps de midi.

## MATERIEL DE CLASSE

### **Effets personnels de l'élève :**

- Sac d'école
- Chaussons
- Plumier

### **Matériel pour l'éducation physique et le sport :**

- Sac de sport
- Chaussures pour la salle de sport et pour l'extérieur si nécessaire
- Tenue d'éducation physique pour l'intérieur et l'extérieur
- Tenue pour la natation

### **Matériel divers (activités créatrices manuelles, ateliers, temps de midi) et habillement :**

- Tablier (selon demande enseignant)
- Tenue et équipement adaptés au cadre scolaire et à la saison
- Vêtements de rechange si besoin
- Conseil : gourde ou bouteille pour boire en classe
- Brosse à dents / dentifrice / mouchoirs / art. d'hygiène...

**Pour les élèves du cycle 1** : prière de se référer à la liste de matériel transmise par les enseignantes.

### **Habillement :**

De manière générale, nous vous demandons de prévoir des vêtements et chaussures **adaptés à la saison** et aux conditions météo : bottes, veste de pluie, habits chauds en hiver...

Les élèves portent une tenue qui leur permet de participer aux travaux en classe, à l'atelier et à la cuisine (selon leur horaire).

## **MEDECINE SCOLAIRE**

### ▲ **Contrôle dentaire**

Un contrôle dentaire annuel est assuré par le service dentaire cantonal. Cet examen et les éventuels soins nécessaires sont **obligatoires** (loi du 16 novembre 1971).

**Les frais de contrôle et de traitement sont à la charge des parents.**

Les enfants en traitement auprès d'un médecin-dentiste privé en sont dispensés sur présentation d'une attestation.



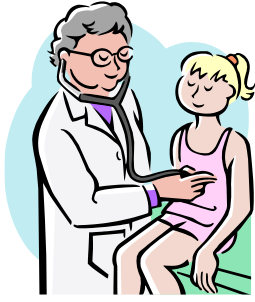
### ▲ **Contrôle médical**

Durant l'année scolaire, les élèves de 9H font l'objet d'un contrôle médical dont les frais sont à la charge du Centre scolaire. Par contre, les éventuels frais de traitement seront assumés par les parents.

La responsabilité de l'organisation et la planification des rendez-vous sont assurées par le secrétariat du Centre, en collaboration avec les médecins scolaires.

### ▲ **Urgences**

En cas d'accident, de symptômes de maladie aiguë ou si une prise en charge urgente d'un élève est estimée nécessaire, celui-ci peut être amené au service des Urgences de l'Hôpital cantonal de Fribourg.



Dans la mesure du possible, les parents en sont informés auparavant. Cependant, en cas d'extrême urgence ou si les parents sont momentanément inatteignables, l'élève sera amené aux urgences et l'information sera transmise aux parents dès que possible.

**En cas de nécessité, l'équipe fera appel aux services de premiers secours (ambulance).**

**Attention, les frais sont à la charge des parents !**

Merci de vérifier votre couverture d'assurance pour les transports en ambulance.

### ▲ **Médicaments**

**Aucun médicament ne peut être donné aux élèves** sans l'autorisation des parents. En cas de nécessité, les parents doivent compléter le « Formulaire médicament ».

Vous pouvez obtenir le formulaire via notre site internet ou vous adresser au secrétariat.

### ▲ **Poux**

La rentrée scolaire voit souvent arriver le retour des poux. Rappelons que si ces petites bêtes sont désagréables, elles ne sont pas dangereuses ! De plus, une infestation de poux n'est pas due à un manque d'hygiène !

Selon les dernières recommandations du Service du médecin cantonal, il est demandé aux parents, s'ils découvrent des poux sur la tête de leur enfant :

- Prévenir l'enseignant(e) et garder l'enfant à la maison durant le traitement.
- Traiter l'enfant avec des produits spécifiques en respectant scrupuleusement le mode d'emploi.
- Une fois que le traitement a été appliqué, l'enfant peut venir à l'école.
- Si un enseignant découvre des poux, il avertit les parents qui devront appliquer un traitement. L'enfant ne sera pas renvoyé à la maison pour cause de poux, mais ne pourra pas revenir tant que le traitement n'a pas été fait.

### ▲ **Mesures préventives**

Il est interdit de fumer, de consommer de l'alcool ou tout autre produit pouvant nuire à la santé durant les activités scolaires et extrascolaires organisées sous la responsabilité du Centre.

## RECREATION

Chaque matin, de 9h45 à 10h05 (ou plus tôt pour les plus petits), votre enfant se rend dans la cour pour une pause de 20 minutes.

Pensez à lui donner une petite collation saine (quelques idées ci-dessous). Nous vous remercions de ne pas l'emballer dans du papier aluminium. Le repas étant servi à 11h50 pour les cycles 1 et 2, nous demandons aux parents d'adapter le contenu du goûter en conséquence (éviter chips et autres viennoiseries).

Pour les boissons, il est préférable que les enfants ne boivent pas de boisson sucrée. Merci de privilégier l'eau et les jus de fruits.

Les élèves sortant par tous les temps, veillez à ce que votre enfant soit équipé en fonction de la météo (cf. ci-dessus).

### Idées pour la récréation



- ❖ Fruits : pomme, poire, mandarine, abricot, banane, carotte ...
- ❖ Pain complet, petits pains, galettes de riz...
- ❖ Petit fromage, yogourt à boire



Peu recommandés pour les récréations, car trop riches en graisse, en sel, en sucre, peu rassasiants et mauvais pour les dents :

- ❖ chips, cacahuètes
- ❖ limonade, thé froid

- ❖ **Les boissons énergétiques, les boissons gazeuses et autres sodas sont interdits !**



## REGLES DE VIE

Rappelons quelques règles essentielles pour la vie scolaire :

- ❖ Les élèves respecteront chaque personne qu'ils côtoient dans le cadre de l'école : adultes et enfants.
- ❖ Ils respecteront le matériel, le bâtiment, les véhicules, etc.

- ❖ Les parents sont avertis en cas de problème important ou répétitif.
- ❖ En cas d'infraction grave, les autorités compétentes seront mises au courant (service de l'enseignement spécialisé, service de l'enfance et de la jeunesse, police, justice de paix, préfecture...).
- ❖ Les règles de vie de l'école sont affichées en début d'année dans les locaux.

Les élèves n'amènent **pas d'objets dangereux** à l'école, tels que pistolets à billes, couteaux, etc. Si une telle situation devait se présenter, l'objet serait confisqué puis remis aux parents, sur demande expresse de leur part.

## REPAS DE MIDI

Les élèves ne pouvant pas rentrer à la maison prennent le repas de midi au Centre. Leur prise en charge est assurée jusqu'à 13h20, sous la responsabilité de M. Pietro Solari.



Les repas sont servis en deux fois : à 11h50 pour les plus jeunes et à 12h30 pour les plus grands.

La participation financière des parents s'élève à **CHF 9.50 par repas**. Ce montant comprend le repas et l'encadrement.

Si votre enfant participe à un camp, un forfait journalier de Fr. 16.- vous sera demandé afin de couvrir les frais de nourriture.

La comptabilité du Centre, assurée par la société Baechler Fidurh (026/552 14 14), adresse une facture aux parents concernés 4x par année : mars, juillet, octobre et décembre.

Si le paiement n'est pas effectué dans les délais, après rappel, l'administration engagera des poursuites.

En cas de difficultés financières, merci de contacter la Directrice afin d'éviter des frais de poursuite désagréables pour tous. Une aide peut être apportée aux parents par le biais de la Fondation Pro Infirmis (tout renseignement auprès de la Direction).

## REUNIONS

Des réunions individuelles ont lieu à plusieurs reprises durant l'année scolaire avec la participation des professionnels qui entourent votre enfant.

Ces réunions permettent de :

- renforcer la collaboration école – parents
- vous informer sur les activités de votre enfant
- évaluer ses progrès, ses possibilités, ses ressources et ses difficultés
- projeter ensemble des objectifs réalistes et constructifs
- décider ensemble de son orientation scolaire et professionnelle

Votre participation à ces réunions est donc **obligatoire**. Si nécessaire, nous faisons appel à un service d'interprétariat. Ce service est gratuit pour les parents, sauf en cas d'annulation moins de 24 h avant la réunion.

Les parents peuvent en tout temps demander un entretien avec les professionnels concernés.

## SPORT

### **Gymnastique**

Le sac de gymnastique contient :

- un training ou des shorts et un t-shirt à manches courtes
- des chaussures de sport avec des semelles non marquantes
- un linge de bain et un produit de douche



Pour les élèves du cycle 1, prière de se référer aux indications des enseignantes.

### **Natation**

Plusieurs fois durant l'année scolaire, les élèves des cycles 2 et 3 se rendront à la piscine de l'École Libre Publique (ELP) à Fribourg ou de l'Institut St-Joseph. A prendre :

- un maillot de bain (les shorts et bermudas sont interdits)
- un linge, un produit de douche et une brosse à cheveux



Remarques :

- Il est utile de marquer le matériel individuel.
- Pour éviter la propagation des germes microbiens, il est souhaitable que les règles élémentaires d'hygiène soient respectées. Dès lors, les élèves porteurs de verrues plantaires sont exclus de la piscine.

- Aussi, afin de ne pas priver votre enfant de piscine, nous vous demandons d'entreprendre un traitement médical dès l'apparition d'une verrue. Nous vous remercions d'y prendre garde.

## TELEPHONE

Vous pouvez joindre le **secrétariat au 026-407 38 70** selon les horaires indiqués en page 1.

De plus, vous pouvez, en principe, atteindre les professionnels qui s'occupent de votre enfant, à la salle du personnel au **tél. 026-407 38 74**.

Le matin de 07h45 à 08h00  
de 09h45 à 10h00  
de 11h45 à 12h00

L'après-midi de 13h00 à 13h15 et dès 15h00



## THERAPIES

Le Centre scolaire propose les prises en charge thérapeutiques suivantes: **logopédie, psychologie et psychomotricité**.

Les prises en charge en thérapie se font toujours avec l'accord des parents. Une thérapie peut être demandée ou conseillée par les parents, par l'élève, par un professionnel extérieur ou par un professionnel du Centre.

Un bilan réalisé par le thérapeute détermine les besoins en thérapie. Selon les demandes, l'élève peut être mis sur liste d'attente. Les interventions ont lieu dans nos propres locaux, en principe durant les heures de classe.

Selon les principes en vigueur dans les écoles fribourgeoises, plus particulièrement dans les cycles d'orientation, un élève a la possibilité de demander à voir un psychologue sans que les parents en soient informés. Dans ce cas, la prise en charge est limitée à quelques séances.

Les parents peuvent **en tout temps contacter un thérapeute**, par le biais du secrétariat.

## TRANSPORTS

Selon les régions, les transports sont assurés par les chauffeurs du Centre scolaire ou par des entreprises privées.

Durant les trajets, votre enfant se comporte de manière adéquate envers le chauffeur et ses camarades. Les élèves, les parents et les chauffeurs signent **une charte** de bon comportement dans le bus.



S'il devait rencontrer un problème lors de ses déplacements, veuillez en parler au chauffeur et au besoin contacter la Direction.

Nous rappelons qu'un rehausseur est obligatoire pour les enfants âgés de moins de 12 ans et mesurant moins de 150 cm. Ces rehausseurs sont fournis par l'école.

Si un élève devait ne pas utiliser le transport scolaire comme prévu, soit en début de cours, soit en fin de cours, **les parents en informent rapidement le chauffeur concerné**. Attention, comme pour les absences non excusées, la Direction avisera la police si un élève est manquant au départ du bus.

**Les abonnements de bus TPF ou de train** sont commandés par le secrétariat.

Les élèves déjà au bénéfice d'un **SwissPass** gardent leur carte, celle-ci étant valable plusieurs années. Le nouvel abonnement sera automatiquement chargé sur cette carte. Les cartes SwissPass des nouveaux élèves sont expédiées directement à leur domicile.



Les élèves ont le droit de venir à l'école à vélo, sous la responsabilité des parents. Le port du casque est **obligatoire**.

L'utilisation du vélo est formellement interdite dans la cour de l'école durant la journée.

Par contre, les élèves n'ont **pas le droit de venir à vélomoteur ou en scooter** (règlement communal).